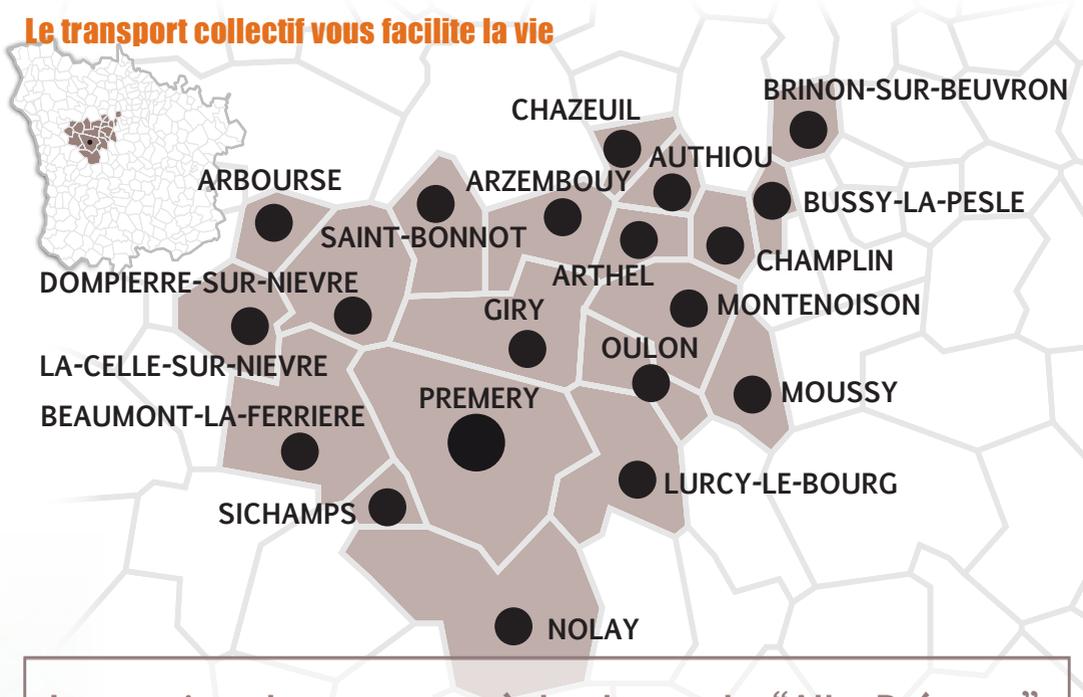


## Le transport collectif vous facilite la vie



### Le service de transport à la demande “Allo Prémery”

■ Vous habitez les communes de Arbourse, Arthel, Arzembouy, Authiou, Beaumont-la-Ferrière, Brinon-sur-Beuvron, Bussy-la-Pesle, La-Celle-sur-Nièvre, Champlin, Chazeuil, Dompierre-sur-Nièvre, Giry (sauf le Bourg et les hameaux de Gipy et Montigny), Lurcy-le-Bourg, Montenoison, Moussy, Nolay, Oulon, Prémery (hameaux de Breuille, Doudoye, Cervenon et les Granges), Saint-Bonnot, Sichamps.

■ Le service de transport à la demande de Prémery vous permet d'organiser vos déplacements :

- Vers Prémery pour y séjourner de 8h50 à 12h15
  - le mardi (pour toutes les communes sauf Nolay)
  - le samedi (pour la commune de Nolay).

Vous pouvez également utiliser ce service en correspondance avec la ligne d'autocar 45 Clamecy-Nevers en direction de Nevers à 9h10 (arrivée à Nevers à 9h55). Le retour à votre domicile est assuré depuis Prémery à votre retour de Nevers à 17h12 (départ de Nevers à 16h30).

■ Vers le hameau de La Vénerie (commune de Saint-Bonnot) - les mardi et vendredi après-midis au départ de Prémery en correspondance avec la ligne 45 à destination de Clamecy (arrivée à Prémery à 13h02). Retour assuré depuis la Vénerie sur Prémery pour 17h10 (en correspondance avec la ligne 45 Clamecy-Nevers)

■ Le hameau de Thouez (commune de Champlemy) est desservi à la demande le jeudi pour une correspondance avec la ligne 45 (arrêt de Thouez sur la RD977) en direction de Nevers à 13h02 (arrivée à Nevers à 14h10). Le retour à votre domicile s'effectue à partir de 17h24 (période scolaire) ou 19h20 (vacances scolaires) après départ de Nevers à 16h30 ou 18h25.

Pour utiliser ces différents services, il vous suffit d'appeler la veille du jour de fonctionnement entre 11h et 12h au 03 86 37 79 43.

## Le service de transport à la demande

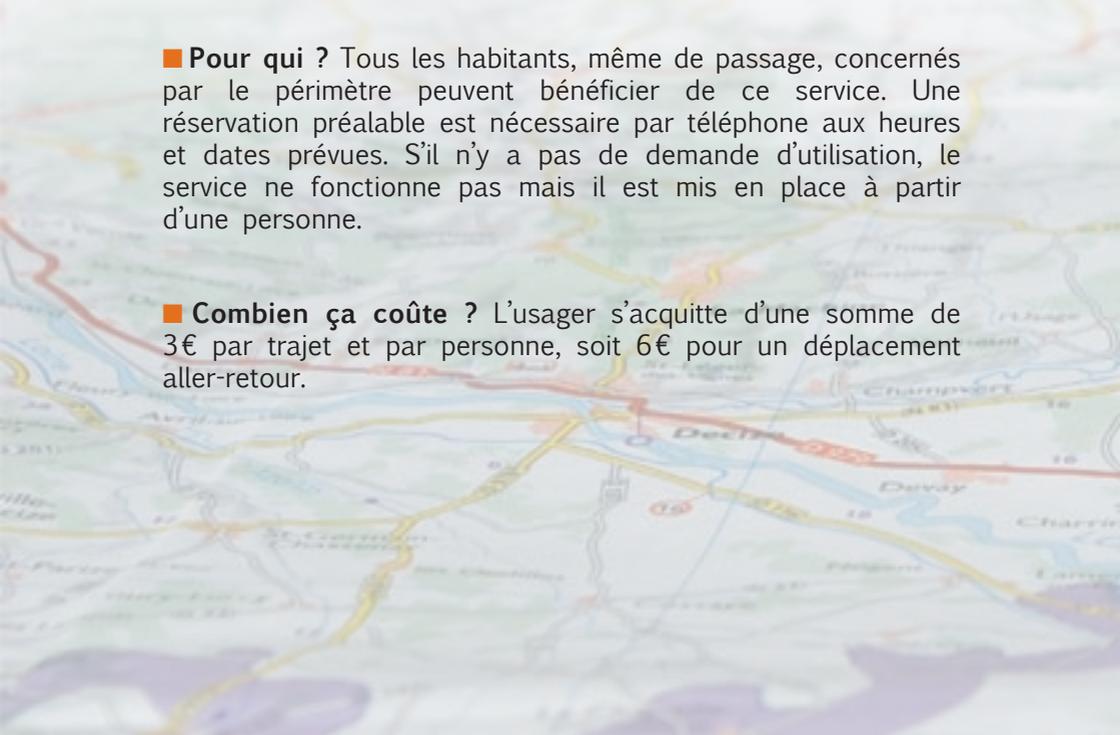
■ **C'est où ?** Le service à la Demande ou SAD fonctionne sur un nombre de communes définies à l'avance et a pour mission d'assurer le plus souvent une liaison entre les communes environnantes et le chef-lieu de canton.

■ **C'est quand ?** Selon une fréquence établie en fonction de l'activité économique du lieu de destination (jour du marché local ou de la correspondance avec une ligne d'autocar).

■ **Comment ça marche ?** Un véhicule vient à domicile vous chercher et vous dépose à un point fixe défini. Le retour à votre domicile s'effectue dans les mêmes conditions. Vous avez ainsi le temps de faire vos courses, d'aller chez le médecin... en toute tranquillité.

■ **Pour qui ?** Tous les habitants, même de passage, concernés par le périmètre peuvent bénéficier de ce service. Une réservation préalable est nécessaire par téléphone aux heures et dates prévues. S'il n'y a pas de demande d'utilisation, le service ne fonctionne pas mais il est mis en place à partir d'une personne.

■ **Combien ça coûte ?** L'utilisateur s'acquitte d'une somme de 3€ par trajet et par personne, soit 6€ pour un déplacement aller-retour.





**Communauté de Communes Entre Nièvre et Forêts**  
**Tél: 03 86 37 79 43**  
**la veille du jour de fonctionnement du service.**



Service des Transports  
Téléphone: 03 86 61 87 10  
Courriel: [transports@nievre.fr](mailto:transports@nievre.fr)